

Pourquoi choisir Agri-stabilité?

Les catastrophes causées par des facteurs comme les incertitudes du marché, l'augmentation des coûts ou les pertes de production nuisent à votre exploitation agricole.

Agri-stabilité peut vous aider.

- ▶ Ce programme peut **aider à protéger** votre exploitation agricole si vous subissez une baisse importante de votre revenu agricole net.
- ▶ Le taux d'indemnisation est passé à 80 % en 2023 afin **d'améliorer le soutien** aux agriculteurs.
- ▶ Lorsque des catastrophes se produisent, le programme aide à régler les **problèmes de liquidités**.
- ▶ C'est un élément **abordable** d'un plan de gestion des risques, qui ne coûte que 315 \$ par tranche de 100 000 \$ de marge de référence.
- ▶ Le programme peut servir à **obtenir du financement**.

Pour voir comment Agri-stabilité répond aux baisses importantes de revenu, consultez l'exemple à la page 2.

Capsules vidéo Agri-stabilité

Ces vidéos d'une durée de cinq minutes donnent une explication simple et rapide de différents éléments d'Agri-stabilité, comme :

- ▶ Revenu agricole admissible et dépenses admissibles
- ▶ Marge de production et marge de référence
- ▶ Calcul des paiements

Pour en apprendre davantage sur les vidéos, rendez-vous sur le site agricorp.com.



IMPORTANT

Paiements provisoires disponibles

Les agriculteurs de l'Ontario qui ont terminé six mois de leur exercice financier peuvent demander un paiement provisoire avant la fin de leur exercice financier.

Le paiement provisoire correspond à 50 % du paiement estimatif final d'un agriculteur.

Au cours des deux dernières années de programme, les agriculteurs de l'Ontario ont reçu plus de 20 millions de dollars en paiements provisoires au titre d'Agri-stabilité, ce qui leur a fourni des liquidités au moment où ils en avaient le plus besoin.

Si votre revenu net projeté a diminué de façon importante, visitez agricorp.com pour télécharger le formulaire *Demande de paiement provisoire* que vous pouvez remplir et soumettre à Agricorp.

Dates clés

Dernier jour pour :

Obtenir une couverture pour l'année de programme 2024 –
30 avril 2024

Demander un paiement provisoire pour l'année de programme 2024 –
31 décembre 2024

Soumettre le *Formulaire de déclaration de fin d'exercice et de demande de paiement 2024* –
30 juin 2025

Pour la liste complète des dates du programme Agri-stabilité, visitez agricorp.com.

Exemple – Comment Agri-stabilité répond à différentes situations

Exploitation d'élevage de bovins

Exemple :

Ferme BBB possède 150 têtes de bétail et cultive 1 000 acres de foin destiné à la vente et à l'alimentation des animaux. Cette année, la chute des prix du marché et l'augmentation des coûts liés à l'élevage des bovins ont entraîné une importante perte de revenu pour l'exploitation agricole. Par conséquent, le revenu net de Ferme BBB a été de 260 000 \$ cette année.

Chiffres importants utilisés dans le calcul du paiement

Revenu net moyen (Marge de référence)	534 000 \$
Seuil de déclenchement de paiement	373 800 \$
Revenu net de l'année en cours (Marge de production)	260 000 \$
Manque à gagner (Baisse de marge)	113 800 \$
Paiement (Manque à gagner × taux d'indemnisation de 80 %*)	91 040 \$

* Afin d'améliorer le soutien aux agriculteurs, le taux d'indemnisation d'Agri-stabilité a été porté à 80 % l'an dernier – une augmentation que soutient l'Ontario, qui fournit la partie provinciale depuis 2020.

Ce que
Ferme BBB
assure

Ce qui
est arrivé
lorsqu'un
paiement a
été déclenché
par
Ferme BBB

Revenu
net moyen
(Marge de
référence)
534 000 \$

Seuil de
déclenchement
de paiement
373 800 \$

Niveau de
protection
(70 %)

Paiement
91 040 \$

Manque à
gagner
(Baisse de
marge)
113 800 \$

Revenu net
de l'année
en cours
(Marge de
production)
260 000 \$

Comment Agri-stabilité a répondu :

Ferme BBB a reçu un paiement de 91 040 \$, ce qui leur a fourni des liquidités qui pourraient leur permettre de gérer leur baisse de marge ou même de poursuivre leurs activités.

Sauf erreurs ou omissions.

Agricorp se réserve le droit de faire des corrections en cas d'erreurs ou d'omissions.

Pour nous joindre

1 Stone Road West
C.P. 3660 succ. Centrale
Guelph ON N1H 8M4
1 888 247-4999
Télec. : 1 519 826-4118
ATS : 1 877 275-1380
contact@agricorp.com
agricorp.com

English version available.
Formats accessibles disponibles.

